



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : Sciences et techniques médico-sociales

Rapport de jury présenté par : Bertrand PAJOT, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du concours

TABLE DES MATIERES

1. Statistiques	5
1.1. Épreuves d'admissibilité	5
1.2. Épreuves d'admission :	5
2. Épreuves d'admissibilité	6
2.1. ÉCRIT 1 – Épreuve écrite disciplinaire (Durée : 5 heures – coefficient : 2)	6
2.1.1. Définition de l'épreuve	6
2.1.2. Résultats de la session	6
2.1.3. Sujet de la session 2025.....	7
2.1.4. Commentaires sur le sujet	7
2.2. ÉCRIT 2 - Épreuve écrite disciplinaire appliquée (Durée : 5 heures – coefficient : 2).....	11
2.2.1. Définition de l'épreuve	11
2.2.2. Résultats de la session	11
2.2.3. Sujet de la session 2025.....	12
2.2.4. Commentaires sur le sujet.....	13
3. ÉPREUVES D'ADMISSION	15
3.1. Épreuve de leçon.....	15
3.1.1. Définition de l'épreuve	15
3.1.2. Indications aux candidats	16
3.1.3. Exemple de sujet de la session 2025	16
3.2. Épreuve d'entretien	19
3.2.1. Définition de l'épreuve	19
3.2.2. Indications aux candidats	19
3.2.3. Commentaires du jury	19
3.2.4. Conseils aux candidats.....	21
4. Conclusion générale	21
5. Remerciements.....	22

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Président du jury

M. Bertrand PAJOT, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Vice-présidents

M. Aurélien BRUNEL, Inspecteur de l'éducation nationale

Mme Sylvie CROSNIER, Inspectrice de l'éducation nationale

Avant-propos

La définition des épreuves ([arrêté du 25 janvier 2021](#)) a inscrit le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant. Il convient cependant de signaler que la prise en compte de compétences professionnelles n'est pas la négation de l'évaluation des connaissances et compétences disciplinaires, bien au contraire.

Le jury attend des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale irréprochable. De même, la réflexion, la cohérence, l'appréciation du niveau des élèves et la précision pédagogique dans les explications sont des qualités précieuses pour un futur enseignant.

Pour conclure cet avant-propos, j'espère sincèrement que ce rapport sera très utile aux futurs candidats au CAPLP externe – CAFEP Sciences et techniques médico-sociales.

Bertrand PAJOT

Président du jury

1. Statistiques

Concours externe du CAPLP et du CAFEP STMS

1.1. Épreuves d'admissibilité

	CAPLP	CAFEP
Candidats inscrits	482	138
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	161	65
Candidats admissibles	96	41
Moyenne des candidats admissibles	9,69	11.09

1.2. Épreuves d'admission :

	CAPLP	CAFEP
Nombre de postes	50	12
Candidats présents	76	36
Admission sur liste principale	50	12
Moyenne des admis	11.69	14.66

2. Épreuves d'admissibilité

Les sujets des épreuves écrites du CAPLP STMS externe sont en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

2.1. ÉCRIT 1 – Épreuve écrite disciplinaire (Durée : 5 heures – coefficient : 2)

2.1.1. Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité. Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

À travers cette épreuve, le jury évalue les compétences suivantes :

- C.1. Mobiliser des connaissances
- C.2. Exploiter un ensemble de documents
- C.3. Développer une analyse et construire une argumentation
- C.4. Construire un développement structuré
- C.5. Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel

2.1.2. Résultats de la session

	Nombre de candidats ayant composé	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats admissibles
CAPLP	161	16.8	5.2	9.49
CAFEP	66	17.6	5.2	10.96

2.1.3. Sujet de la session 2025

La nécessité du maintien de l'autonomie des personnes âgées

Aujourd'hui, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 1/4 de la population et pourraient en représenter 1/3 en 2050. Si l'espérance de vie en France après 50 ans s'avère la plus élevée de l'UE chez les femmes (37,4 ans vs 34,9 ans en 2014 dans l'UE ; gain de 2 ans en 10 ans), le nombre d'années vécues en bonne santé reste inférieur à celui de plusieurs pays. Aux âges avancés, de récents travaux montrent une évolution favorable de l'espérance de vie sans incapacités dans les dernières années par rapport aux décennies précédentes, mais une évolution moins favorable chez les personnes autour de l'âge de la retraite. Il apparaît donc urgent d'intervenir pour ralentir cette progression défavorable et améliorer la qualité de vie au cours de l'avancée en âge. De récentes estimations laissent présager d'une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de 1,2 millions en 2012 à 2,3 millions d'ici 2060 [...]

Dans la mesure où la dépendance est difficilement réversible, la prévention et la préservation de l'indépendance dans les activités quotidiennes au plus tôt, avant que les premières incapacités ne se déclarent, est devenue une priorité de santé publique.

Extrait de <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Vous répondez aux questions suivantes dans une composition structurée

- 1 – Expliquer comment le vieillissement de l'appareil locomoteur impacte l'autonomie.
- 2 – Argumenter en quoi les politiques de santé publique contribuent au maintien de l'autonomie.

2.1.4. Commentaires sur le sujet

Le candidat se doit d'analyser avec rigueur chacune des questions du sujet pour construire un plan structuré avec une introduction, une problématique, une annonce de plan, des liens entre les différentes parties et une conclusion.

Les annexes présentes dans le sujet permettent de guider le candidat et leur utilisation pertinente et exhaustive est attendue avec une référence claire des annexes utilisées.

Le candidat doit mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques dans l'analyse portée, définir et expliciter les notions essentielles présentes dans les annexes avec une capacité à structurer, articuler et synthétiser les informations dans sa composition.

Le candidat ne doit donner aucune précision sur sa vie personnelle et/ou professionnelle et ne pas faire de commentaire de l'ordre du ressenti, ni prendre position.

2.1.4.1. Commentaires sur les compétences évaluées

C.1. Mobiliser des connaissances

Le candidat doit mobiliser et démontrer des connaissances actualisées sur l'ensemble des questions du sujet, celles-ci doivent être d'un niveau master en lien avec la filière de la spécialité du concours.

La présentation de l'appareil locomoteur d'un point de vue anatomique, physiologique et physiopathologique est à développer en lien avec le vieillissement normal de la personne âgée.

Les définitions physiopathologiques sont attendues (ostéoporose, sarcopénie, diminution de la proprioception, rigidité articulaire, arthrose...).

L'absence des définitions des termes scientifiques en biologie et en sciences sociales pénalise les candidats.

La présence de schémas clairs, titrés, accompagnés d'explications avec un comparatif sain/pathologique (os sain/ostéoporotique, articulation saine/arthrosique), sans digression, a été appréciée.

Le vécu personnel ne doit pas apparaître comme une évidence scientifique et le statut professionnel ne doit pas être mentionné.

L'utilisation d'un vocabulaire scientifique précis et correctement orthographié est attendue.

Question 1 :

Du hors sujet, des digressions, des connaissances approximatives et des erreurs majeures ont été relevées.

Étaient attendus :

- les effets du vieillissement sur l'appareil locomoteur :
 - ➔ au niveau osseux :
 - fonctions, anatomie et physiopathologie,
 - incapacité à maintenir une masse osseuse satisfaisante (ostéoclastes et Ostéoblastes, notion de remodelage osseux physiologique/vieillissant),
 - ostéoporose : physiopathologie et facteurs contributifs,
 - ➔ au niveau musculaire :
 - fonctions, anatomie et physiopathologie,
 - sarcopénie et facteurs contributifs,
 - diminution de la proprioception,
 - ➔ au niveau articulaire :
 - fonctions, anatomie et physiopathologie,
 - anomalies du cartilage et du tissu conjonctif, perte de résistance des articulations, raideur des articulations, limitation de l'amplitude des mouvements,
 - arthrose et facteurs contributifs.

- les conséquences sur l'autonomie :
 - diminution de la mobilité,
 - risque accru de chutes,
 - douleurs et limitations fonctionnelles,
 - impact sur la posture et l'équilibre,
 - isolement social,
 - besoins en assistance,
 - impact sur la santé générale.

Question 2 :

Les éléments suivants étaient attendus :

- les définitions de santé publique, de santé, de prévention et ses différents niveaux,
- les caractéristiques des personnes âgées :
 - vieillissement physiologique (sénescence),
 - vieillissement pathologique (sénilité),
 - autonomie,
 - notion d'altération de l'autonomie,
 - notion de fragilité,
 - dépendance : notion d'irréversibilité,
 - dépendance physique,
 - dépendance psychologique,
- les connaissances des différents acteurs avec hiérarchisation,
- les notions de capacités intrinsèques et extrinsèques, de capacités fonctionnelles et de soins intégrés.

C.2. Exploiter un ensemble de documents

Question 2 :

Il était attendu que le candidat réalise une exploitation judicieuse de l'ensemble des annexes avec la capacité à faire le lien entre les connaissances et les éléments des annexes.

L'utilisation des extraits empruntés dans les annexes doit être pertinente et en lien avec les arguments, en évitant les paraphrases et le recopiage.

Toutes les annexes doivent être référencées (citées, titrées, sourcées) clairement, en lien avec l'argumentation.

L'exploitation de l'ensemble des documents ne doit pas être linéaire et s'inscrire dans un développement structuré et cohérent.

L'exploitation des documents permettait de mettre en évidence une problématique liée à :

- la prévention de la dépendance (soins intégrés, capacités intrinsèques),
- la personnalisation des soins (plans de soins personnalisés et adaptés),
- la simplification des parcours (SPDA),
- le soutien aux aidants ,
- la prévention et l'accompagnement (programmes ICOPE, équipes d'accompagnement aux aides), intervention précoce, anticipation des besoins,
- l'adaptation du logement, l'accessibilité aux infrastructures, la participation citoyenne,
- la promotion de l'activité physique,
- la réduction des coûts/l'importance de l'autonomie.

C.3. Développer une analyse et construire une argumentation

Le candidat doit :

- mener une réflexion approfondie sur le sujet, basée sur les connaissances et l'expérience professionnelle permettant une argumentation structurée ;
- faire le lien avec une problématique correctement et clairement énoncée ;
- Cibler les différents aspects à traiter des questions pour construire un argumentaire cohérent.

Un apport de connaissances est indispensable pour illustrer les propos ou compléter les informations données dans les annexes.

Question 1 :

Le lien entre le fonctionnement de l'appareil locomoteur et les mécanismes du vieillissement, les conséquences sur l'autonomie (accélération de la dépendance, voire surmortalité) et la nécessité de la prévention est attendu.

Un lien avec le champ d'intervention d'un PLP STMS est attendu.

Question 2 :

Une entrée par thématiques était attendue, et non par annexes.

Pour le système de soins de santé, la clé du soutien au vieillissement en bonne santé pour tous réside dans l'optimisation des capacités intrinsèques et des capacités fonctionnelles des personnes, même si le vieillissement réduit progressivement ces capacités.

Il est attendu une argumentation, avec une proposition de solutions, l'exploitation des annexes intégrées. Une évaluation des besoins, des préférences et des objectifs individuels ; l'élaboration d'un plan de soins personnalisés ; des services coordonnés, orientés vers le seul objectif de maintenir les capacités intrinsèques et les capacités fonctionnelles, et fournis autant que possible, par le biais de soins primaires et communautaires...

Était attendue l'analyse des stratégies de santé publique pour le bien vieillir qui englobe plusieurs approches visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et prévenir la dépendance. Un aperçu de quelques stratégies :

- ensemble des mesures pour lutter contre la dépendance et favoriser un vieillissement en bonne santé,
- agir en amont de la perte d'autonomie,
- rôle des pouvoirs publics (promotion de l'activité physique, nutrition et alimentation, prévention des maladies, santé mentale et bien-être, accès aux soins de santé, environnement et aménagement urbain, éducation et sensibilisation...),

- une ouverture constructive pertinente en lien avec les politiques médico-sociales actuellement menées.

Le jury déplore :

- le manque de définitions ou des définitions partielles des concepts clés,
- le manque d'illustration,
- des listings sans exploitation,
- les propos qui restent descriptifs sans construction argumentative,
- une retranscription, des paraphrases et des résumés des annexes notamment l'annexe 4 sans analyse argumentée,
- une exploitation partielle ou insuffisante notamment de l'annexe 1 au service de l'argumentaire,
- des erreurs d'interprétation d'analyse des données statistiques,
- un manque de neutralité dans certaines copies (avis sur les politiques actuellement menées),
- un manque de lien entre les annexes au service de l'argumentation avec des annexes utilisées séparément,
- une absence d'introduction avec annonce des parties, des transitions logiques et une conclusion pertinente,
- une difficulté à appréhender et visualiser les problématiques locomotrices de la personne âgée,
- une méconnaissance des retentissements du vieillissement et du risque de la perte d'autonomie,
- une connaissance trop superficielle des politiques sociales destinées aux personnes âgées et de leurs acteurs,
- la présence de hors-sujet fréquente et des erreurs majeures quant aux savoirs du domaine médico-social,
- un jugement quant aux politiques actuelles,
- le manque d'identification des enjeux du vieillissement de la population en lien, avec les politiques de santé publiques.

C.4. Construire un développement structuré

Les copies doivent être bien structurées permettant une lecture aisée, sans rature, sans faute d'orthographe, avec une écriture lisible.

L'annonce d'un plan cohérent et respecté, une copie aérée, des enchaînements pertinents, avec des phrases de transition, du lien, tous ces éléments participent à la fluidité de la lecture.

Il a été fortement apprécié la présence d'une introduction situant la problématique et une conclusion ne se limitant pas à une synthèse mais ouvrant sur une perspective ou une nouvelle problématique.

Un équilibre doit être trouvé dans la structuration de la copie afin d'éviter un traitement inégal des différentes parties.

Certaines copies, mal structurées n'ont pas permis d'identifier clairement, pour une question donnée les éléments de réponse attendus.

Le jury a regretté une présentation trop scolaire, trop sommaire, avec des titres qui ne répondent pas aux attentes de la consigne.

La syntaxe, l'orthographe, la ponctuation et la lisibilité sont des points essentiels, ils facilitent la compréhension des idées présentées. Les acronymes doivent être explicités.

Le jury encourage la relecture pour limiter les fautes d'orthographe.

Le jury a apprécié une réponse à la problématique ou une ouverture en lien dans la conclusion.

C.5. Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel

Cette compétence est à maîtriser pour un candidat se présentant à un concours de recrutement d'enseignant.

L'utilisation d'un langage familier ou de vocabulaire imprécis, de schémas non légendés ou non expliqués, de sigles non explicités, la présence d'abréviations, sont autant d'éléments qui nuisent à la fluidité de la lecture et pénalisent le candidat.

Le jury a déploré le peu de vocabulaire n'émanant pas des annexes, des erreurs et un manque de rigueur de vocabulaire scientifique liés à la maîtrise de l'appareil locomoteur dans sa présentation générale et anatomique mais également dans son fonctionnement physiopathologique en lien avec le vieillissement.

Le jury a regretté la confusion du vocabulaire utilisé par certains candidats.

Le jury encourage les candidats à définir, expliciter les termes professionnels et scientifiques utilisés.

Le potentiel « pédagogique » du candidat doit être perceptible à travers la structuration, l'organisation de la copie et la capacité à mener une réflexion.

En conclusion, les meilleures copies sont celles de candidats qui possèdent à la fois une culture scientifique solide et des compétences en matière d'analyse et d'exploitation des données fournies ainsi qu'une présentation et une construction à la hauteur des exigences de l'épreuve.

2.2. ÉCRIT 2 - Épreuve écrite disciplinaire appliquée (Durée : 5 heures – coefficient : 2)

2.2.1. Définition de l'épreuve

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application visée et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

À travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- C.1 Exploiter et synthétiser un ensemble de documents
- C.2 Réaliser une analyse critique de documents
- C.3 Argumenter et mobiliser des connaissances
- C.4 Construire une séquence pédagogique en lien un cahier des charges
- C.5 Rédiger et construire un développement structuré
- C.6 Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel

2.2.2. Résultats de la session

	Nombre de candidats ayant composé	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats admissibles
CAPLP	161	17,6	5,1	9,9
CAFEP	65	17,8	6,6	11,21

2.2.3. Sujet de la session 2025

Les infections sexuellement transmissibles

" En cette journée mondiale de lutte contre le VIH, il est important de rappeler que plus les infections sexuellement transmissibles sont détectées tôt, plus le diagnostic est précoce et la prise en charge adaptée. Cela permet également de limiter la circulation de ces infections. Le dépistage repart à la hausse mais doit encore nous mobiliser collectivement. De nombreux moyens sont disponibles pour se protéger et protéger les autres, dont la PrEP¹ encore insuffisamment utilisée par les personnes éligibles. La prévention combinée doit être connue et accessible à tous. C'est l'objectif de la campagne que nous diffusons actuellement. En termes de surveillance, l'implication des cliniciens et biologistes est essentielle dans la déclaration obligatoire (DO) du VIH pour le suivi de la stratégie nationale de santé sexuelle. La lutte contre le VIH et les autres IST est un enjeu de santé publique, chacun peut agir pour stopper la transmission de ces infections. "

Dr Caroline Semaille, Directrice générale de Santé publique France
<https://www.santepubliquefrance.fr>

À partir de vos connaissances et du dossier documentaire :

1. Analyser le contexte épidémiologique des principales infections sexuellement transmissibles (IST) chez les jeunes de 15 à 24 ans et expliquer les enjeux de la politique de prévention des IST.
2. Dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne », concevoir une séquence pédagogique permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits de référentiel fournis en annexe 1.

Argumenter les choix pédagogiques, en précisant notamment :

- le contexte et la situation professionnels retenus,
- le nombre et le titre des séances,
- les objectifs visés,
- les activités proposées aux élèves (modalités, supports...),
- les modalités d'évaluation envisagées.

Pour une séance, au moins, sont attendues les consignes données aux élèves, les productions à réaliser et la trace écrite.

1 PrEP : La prophylaxie pré-exposition

2.2.4. Commentaires sur le sujet

Le sujet proposé s'inscrit dans une problématique de santé publique d'actualité : les infections sexuellement transmissibles chez les jeunes.

Il est attendu en introduction l'annonce d'une problématique pour conduire une réflexion sur les données épidémiologiques, la politique de prévention des IST en lien avec les besoins et conduites à risques des jeunes de 15 à 24 ans.

L'utilisation de toutes les annexes doit être judicieuse et servir à étayer l'analyse critique en argumentant les propos à partir des données repérées dans ces supports et complétées par des connaissances. Le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé sans émettre de jugement de valeur, utiliser un vocabulaire spécifique, technique, scientifique et technologique précis et adapté aux sciences et techniques médico-sociales lors de l'exploitation du dossier documentaire.

Dans une deuxième partie, le candidat doit concevoir une séquence pédagogique après avoir présenté le baccalauréat accompagnement soins et services à la personne (BCP ASSP), en lien avec la première partie du sujet et permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits du référentiel de ce diplôme. Il doit argumenter ses choix pédagogiques.

Au regard des extraits sur référentiel en annexe 1, il était attendu que la proposition pédagogique soit positionnée en classe de 1^{ère} ou de T^{ale}.

2.2.4.1. Commentaires sur les compétences évaluées

C.1. Exploiter et synthétiser un ensemble de documents

La capacité à sélectionner des informations pertinentes est une qualité essentielle attendue chez un futur enseignant. Ainsi, tous les documents sont utiles pour répondre à la thématique du sujet mais le candidat doit faire preuve de discernement dans leur exploitation.

Il est attendu :

- un état des lieux de la contamination et du dépistage des IST selon le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, le nombre de partenaires et de la répartition sur le territoire,
- une présentation des besoins de l'adolescent ainsi que les conduites à risques liées à l'âge,
- des réponses institutionnelles (acteurs, structures, mesures).

Le jury constate une exploitation partielle de l'ensemble des annexes avec une synthèse superficielle des éléments essentiels.

Des erreurs ont été constatées dans l'exploitation des données épidémiologiques. La référence aux annexes mises à disposition est attendue. Le candidat doit s'appropriier les documents et éviter les paraphrases.

C.2. Réaliser une analyse critique de documents

Le candidat doit appréhender le contexte épidémiologique par rapport aux besoins des jeunes de 15 à 24 ans et analyser les enjeux de la politique de santé publique concernant la prévention des IST. Ainsi, il pourra proposer des actions de santé publique en lien avec cette tranche d'âge. Le jury a apprécié une analyse critique et synthétique en lien avec les documents permettant de répondre à une problématique formulée de manière explicite et non une simple paraphrase. Le candidat doit être capable de mettre en perspective les données des annexes à l'aide de connaissances.

C.3 Argumenter et mobiliser des connaissances

Le jury attend une mobilisation de connaissances actualisées et la présence de définitions des notions clés relatives au thème proposé dans un développement argumenté :

- adolescence : besoins spécifiques (Maslow, Fize) et psychologie (Montessori, Dolto),
- notion de conduite à risque (OMS),
- IST, modes de contamination et conséquences,
- dépistage,
- santé, prévalence et incidence, santé publique,
- niveaux de prévention,
- mesures et acteurs de la prévention des IST.

Le jury attendait le rappel de la finalité du BCP ASSP, des compétences visées, des matières enseignées, des blocs de compétences, des PFMP à réaliser et des poursuites d'études possibles. Une référence aux pratiques pédagogiques de la voie professionnelle (projet, co-intervention) est également attendue. Un lien avec la PSE a été apprécié.

C.4 Construire une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges

À partir de la réflexion menée à la question 1, le candidat doit formaliser une séquence pédagogique. Il est attendu :

- une sélection précise et pertinente des éléments du référentiel mis à disposition en annexe, en lien avec le sujet (sélection de compétences, de savoirs associés, choix d'un contexte, présentation d'une situation professionnelle),
- la formalisation de la séquence et la justification des choix pédagogiques : compétences, objectifs, prérequis et découpage en séances,
- la formalisation d'une séance et la justification des choix : objectifs, durée, activités et supports, consignes données à l'élève, trace écrite,
- les modalités d'évaluation.

L'ensemble de la proposition du candidat doit être réaliste et cohérente. Le jury a relevé des séquences pédagogiques pertinentes et réalistes situées dans la progression du BCP ASSP (précision du/des niveau(x) de classe, identification des compétences, des connaissances associées, des critères d'évaluation, des différentes formes d'évaluations).

Certains candidats ont réinvesti les documents proposés en annexes dans leur proposition pédagogique, ou dans la proposition d'un contexte professionnel. La maîtrise du vocabulaire pédagogique et/ou didactique lors de la formalisation des séquences a également été appréciée.

Le jury a regretté :

- des démarches pédagogiques non adaptées au BCP ASSP (au-delà du champ de compétences), incohérentes et/ou manquant de réalisme, ne présentant pas ou peu de lien avec le sujet,
- l'absence de contexte et de situation professionnelle en lien avec le sujet et la séquence proposée,
- l'absence de formalisation d'une séquence et/ou d'une séance,
- la proposition d'une séquence préconçue, donc sans lien avec la thématique ou le diplôme visé,
- un manque de justification des choix pédagogiques et didactiques,
- un manque de présentation et de soin pour les séquences / séances.

Il est nécessaire pour le candidat de se projeter en tant que futur enseignant.

C.5 Rédiger et construire un développement structuré

Le jury préconise le traitement des questions dans l'ordre.

Le jury attend une composition structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec des liens cohérents entre les différentes parties :

- une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan,
- un développement de chaque partie suivant le plan annoncé avec des transitions,
- une conclusion générale proposant un bilan du sujet permettant d'apprécier les capacités de synthèse du candidat.

La composition doit être rédigée avec soin, sans rature ni surcharge, avec une écriture lisible, sans erreur d'orthographe ni de syntaxe.

Les acronymes doivent être développés.

Les signes distinctifs tels que l'indication de lieux d'exercices (ville, établissement) sont à proscrire.

L'absence de jugement est de mise.

Un futur enseignant doit maîtriser la langue française, respecter la neutralité, l'impartialité et la discrétion professionnelle.

C.6 Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel

Le candidat doit utiliser, maîtriser et expliciter le vocabulaire spécifique, avec un caractère scientifique, technologique et professionnel, actualisé, précis et adapté aux sciences et techniques médico-sociales mais également en matière de pédagogie.

Les préconisations suivantes ont pour but d'aider les candidats dans la préparation au concours et concernent plusieurs registres.

Le jury conseille aux candidats une première lecture du sujet et de l'ensemble des documents afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque partie et de s'octroyer du temps en fin de composition pour la relecture du travail réalisé.

Les candidats doivent impérativement maîtriser les connaissances et les actualiser au regard des exigences du programme du concours, connaître les enseignements relevant du champ d'intervention du PLP Sciences et Techniques Médico-Sociales, s'approprier l'ensemble des référentiels de certification et les finalités des diplômes de niveaux 3 et 4 du secteur.

Il est recommandé aux candidats de faire, en préparation au concours, une immersion en lycée professionnel, qui peut prendre différentes formes : observations de cours, entretiens avec les équipes enseignantes, et/ou dans les milieux professionnels en lien avec les filières du secteur STMS.

En se positionnant en tant que futur PLP STMS, le candidat doit veiller au respect du principe de neutralité et d'impartialité.

3. ÉPREUVES D'ADMISSION

3.1. Épreuve de leçon

3.1.1. Définition de l'épreuve

Durée : 5 heures – Coefficient 5

Préparation de l'épreuve et travaux pratiques : 4 heures

Épreuve : exposé 30 minutes maximum – entretien : 30 minutes maximum.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que ceux de la mise en activité des élèves et de la construction des savoirs.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

3.1.2. Indications aux candidats

Le sujet précise :

- **le niveau de classe et le diplôme** : Baccalauréat Professionnel Accompagnement soins et services à la personne, Baccalauréat Professionnel Animation - enfance et personnes âgées, CAP Accompagnant éducatif petite enfance, CAP Agent accompagnant au grand âge, Certificat de spécialisation Aide à domicile ;
- **une compétence** à développer chez les élèves, sélectionnée dans le référentiel du diplôme ;
- **l'objectif pédagogique** imposé.

Le sujet comprend un dossier permettant d'orienter le candidat dans sa réflexion et de lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve. Ce dossier est constitué de :

- la liste du matériel, des produits, des équipements et des documents ressources (vidéos, référentiel, ...) mis à disposition sur le plateau technique,
- documents pouvant être réinvestis dans la séance de formation.

L'évaluation porte sur :

- l'aptitude du candidat à concevoir et à mettre en œuvre des investigations, des expérimentations, des manipulations et des analyses en vue de l'élaboration de la séance d'enseignement ;
- la conception et l'animation d'une séance d'enseignement ;
- la place pertinente de la séance proposée, dans un projet global de formation et au sein d'une séquence ;
- l'aptitude du candidat à prendre en compte les éléments du dossier fourni ;
- le réinvestissement argumenté des investigations conduites et des résultats obtenus dans l'acquisition des compétences et des connaissances par les élèves ;
- la justification des choix didactiques et pédagogiques ;
- l'expression et la communication.

3.1.3. Exemple de sujet de la session 2025

Présenter une séance d'enseignement conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de première baccalauréat professionnel Accompagnement soins et services à la personne.

La séance s'inscrit dans le développement de la compétence **C.3.3. Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels.**

L'objectif pédagogique de la séance est : **repérer des anomalies, des dysfonctionnements, des événements indésirables dans les activités menées.**

Cette proposition prendra appui sur le dossier fourni et les investigations et analyses que vous réaliserez au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

- dans la salle de travaux pratiques :
 - prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie ;
 - conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques ; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux ;
 - remettre en état l'environnement de travail ;
- dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séance d'enseignement, à partir du dossier fourni et des investigations et analyses réalisées en salle de travaux pratiques ;
- préparer l'exposé.

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Épreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes maximum.

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes maximum.

Attention ce sujet comporte 9 pages : vérifier que le sujet est complet.

DOSSIER

▪ Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- Matelas à air
- Piluliers
- Chariot de médicaments
- Ceintures de contention
- Panneaux sécurité « sol mouillé »
- Chaussons « inadaptés »
- Plots
- Cerceaux
- Cônes

Produits :

- Savons doux
- Nettoyant désinfectant

Équipements :

- Adaptable
- Lit médicalisé
- Fauteuil confort
- Fauteuil roulant
- Fauteuil coquille
- Lavabo
- Poubelle

▪ Ressources mises à disposition dans la salle

- Référentiel du baccalauréat professionnel Accompagnement soins et services à la personne
- Brochure d'accueil Résidence Docteur L'Hoste à Villers-Semeuse
- Fiche de signalement évènement indésirable grave / ARS Nouvelle Aquitaine
- Dossier « améliorer la sécurité des patients et des résidents / La feuille de route du ministère pour 2023-2025 / 2 objectifs, 5 axes et 26 actions »
- Flash Sécurité Patient – Dispositifs médicaux, bien s'en servir... pour éviter le pire, HAS, novembre 2021
- Flash Sécurité Patient – Canicule : personnes hospitalisées et hébergées en établissement médico-social, HAS, mars 2024
- Vidéos :
 - Évènements indésirables : pensez à signaler ! CHU de Besançon, 27 avril 2023, consulté le 20/01/2025

- Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=yfH6vbVd6vs>
- Comment signaler un évènement indésirable ? Agence régionale de santé Pays de la Loire, 28 mars 2017, consulté le 20/01/2025
Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=PLFSQK_W30M
- Semaine sécurité des patients – Épisode 1 : Les évènements indésirables, Hôpital Européen – Marseille, 24 octobre 2022, consulté le 20/01/2025
Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=FuVWeTcMxo8>
- Film évènement indésirable (Hôpitaux du bassin de Thau), consulté le 20/01/2025
Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=NOJlJbsjaik>
- **Documents**

Document 1 : Ehpad L'Hoste à Villers-Semeuse

Disponible sur : <https://www.emeis.fr/maison-de-retraite-docteur-lhoste-villers-semeuse-08>
(Consulté le 21/01/2025)

Document 2 : Évènements indésirables : savoir les qualifier au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux

Disponible sur : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr>
(Consulté le 21/01/2025)

Document 3 : Onze catégories d'évènements indésirables graves à déclaration obligatoire

Disponible sur : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr>
(Consulté le 21/01/2025)

Document 4 : Signaler un dysfonctionnement grave survenu en établissement médico-social

Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>
(Consulté le 21/01/2025)

Document 5 : Semaine de la sécurité des patients

Disponible sur : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies>
(Consulté le 21/01/2025)

Document 6 : Témoignage du président d'un conseil de vie sociale d'un Ehpad

Disponible sur : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad>
(Consulté le 21/01/2025)

3.2. Épreuve d'entretien

3.2.1. Définition de l'épreuve

Durée : 35 minutes - Coefficient 3

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement disponible dans l'annexe 5 de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée précédemment comprend une rubrique prévue à cet effet.

3.2.2. Indications aux candidats

Une note aux candidats explicitait les attentes concernant cette épreuve.

Les candidats admissibles devaient établir et déposer une fiche individuelle de renseignement dans l'application CYCLADES (espace Candidat), dans une période donnée. Toute fiche transmise hors délai a entraîné une élimination du concours.

3.2.3. Commentaires du jury

➤ Présentation du parcours :

La majorité des candidats ont préparé leur exposé conformément aux attendus de l'épreuve. Le jury a apprécié les exposés structurés, présentant les éléments saillants du parcours des candidats avec une projection sur les compétences du métier de professeur. Le jury a cependant regretté des présentations linéaires et formelles correspondant à la lecture d'un *curriculum vitae*.

Le jury a apprécié la prestation des candidats ayant exprimé des motivations claires, se sont approprié les enjeux de la voie professionnelle et ont envisagé le métier de professeur de lycée professionnel en sciences et techniques médico-sociales avec justesse.

Le jury remarque que certains candidats, dont le parcours professionnel relève du secteur médico-social, mettent principalement l'accent sur leurs compétences techniques, sans prendre en compte les dimensions pédagogique et didactique du métier d'enseignant.

Pour certains candidats, le jury a constaté que la projection dans le rôle d'enseignant correspondait à l'exercice en lycée technologique et non en lycée professionnel relevant du PLP STMS.

Le jury a constaté une méconnaissance de certains candidats de la filière sanitaire et sociale relevant de la voie professionnelle.

Le jury recommande aux candidats de :

- s'approprier l'environnement et le fonctionnement du lycée professionnel ainsi que le champ d'intervention du PLP STMS (rencontre avec les personnels et les enseignants du secteur, immersion en lycée professionnel, actualités du système éducatif...);
- prendre connaissance des diplômes et référentiels des formations relevant du champ de compétences du PLP STMS ;
- présenter leur parcours en mettant en évidence les compétences acquises en articulation avec celles du métier d'enseignant ;
- conduire une analyse de leur expérience professionnelle en vue d'une projection dans le métier de PLP STMS en lien avec les compétences définies dans l'arrêté du 1er juillet 2013 ;
- identifier les compétences qui restent à développer au regard de leurs parcours et de l'ensemble des formations sur lesquelles peuvent intervenir les PLP STMS.

➤ Les mises en situations professionnelles :

Le jury a apprécié de certains candidats, leur compréhension et analyse des situations présentées, l'annonce d'une problématique en lien avec les valeurs de la République et la proposition d'actions pertinentes en lien avec les textes officiels et réglementaires.

Dans l'analyse des situations, le jury remarque que les valeurs de la République ou les droits et obligations des fonctionnaires ne sont pas toujours identifiés, ainsi que le principe de laïcité lorsque la situation l'exige.

Le jury recommande aux candidats de :

- mobiliser les textes officiels et réglementaires, dans le traitement des mises en situation ;
- proposer des actions individuelles et collectives au regard des spécificités des situations professionnelles en précisant les instances, les acteurs internes ou externes qui peuvent être associés.

➤ Aptitudes à la relation et à la communication :

Le jury regrette pour certains candidats :

- l'utilisation d'un registre lexical parfois familier ;
- le manque de réactivité ;
- les réponses insuffisamment structurées ou synthétiques.

Le jury a en revanche apprécié les efforts :

- d'écoute et d'argumentation ;
- de prise de recul ;
- de rigueur lexicale ;
- l'engagement pour le métier d'enseignant.

3.2.4. Conseils aux candidats

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'appêtent à prendre au regard des missions auxquelles ils aspirent. Ainsi, le jury attend des candidats qu'ils se projettent dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours.

Le jury conseille vivement aux candidats un temps d'immersion en lycée professionnel afin d'identifier les enjeux de la voie professionnelle, de développer leurs connaissances de l'environnement professionnel du PLP STMS et de maintenir une veille documentaire et réglementaire.

4. Conclusion générale

Comme pour les sessions précédentes, l'exigence d'une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est nécessaire comme la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent les élèves.

Une posture professionnelle d'enseignant mettant en évidence un savoir-être adapté au travail en équipe et à la conduite d'une classe est aussi attendue.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les adaptant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes, visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignement – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sur une pratique technique mais surtout une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation, de la transposition qui pourra être menée pour les élèves en réponse aux objectifs visés, de ce qu'elle nécessitera comme stratégie pédagogique.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement professionnel, qui se fonde sur une confrontation avec le réel, un aller-retour permanent entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou mettre en œuvre, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ des sciences et techniques médico-sociales (STMS), exploité pour un enseignement spécifié, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant en lycée professionnel en STMS.

Bien sûr, il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Se familiariser avec le lycée professionnel, rencontrer des enseignants de STMS mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

5. Remerciements

Le jury tient à remercier monsieur le Proviseur du lycée Europe de Reims, madame la directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, les équipes d'accueil et de maintenance, les équipes de restauration pour l'accueil et l'aide efficace et indispensable apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission. Le jury remercie également les enseignants du lycée Europe qui ont encadré les épreuves d'admission et ont contribué à ce que les candidats passent les épreuves dans les meilleures conditions.